



**Convention « OFFRE PRO » entre :**

D'une part le centre aquatique **FORME D'O** – 188 Chemin de l'Etringa – 74390 CHATEL – 04.50.72.04.31  
Représenté par Jean-Rémi DAVID, directeur

Email : jr.david@recrea.fr

Et d'autre part la structure **Association Amicale des résidents de Châtel** –  
161 chemin de l'Etringa – 74390 CHATEL  
Représentée par Monsieur ROQUIGNY Jean-Jacques  
Email : residentschatel@residentschatel.fr

*Il est convenu et arrêté ce qui suit :*

**Article 1. Objet de la convention :**

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'un engagement bilatéral entre le centre aquatique FORMED'O et la structure ci-dessus. FORMED'O accorde un niveau de remise aux membres de la structure, ci-après dénommés les membres.

**Article 2. Durée de validité du présent accord :**

Le présent accord est applicable jusqu'au 30 novembre 2025, à compter de sa signature. Un rendez-vous sera organisé 6 mois après la date de signature afin de faire un point.

Toute difficulté rencontrée lors de la mise en place de cette convention fera l'objet d'une rencontre entre les 2 parties en vue d'un accompagnement dans sa mise en œuvre.

**Article 3. Engagements du centre aquatique FORME D'O :**

L'avantage tiré de la présente convention, attribué aux membres de la structure identifiée ci-dessus, réside en l'application de tarifs préférentiels sur les produits identifiés dans l'article 4.

Les membres pourront alors, sur présentation d'un justificatif d'identité, bénéficier d'un pourcentage de réduction, directement à l'accueil du centre aquatique.

Le centre aquatique FORME D'O s'engage à les informer, via la structure, des changements liés à son organisation : changements de planning activités, d'horaires d'ouverture.

**Article 4. Réductions accordées par FORME D'O :**

Le centre aquatique FORME D'O s'engage à appliquer une remise pour les produits suivants :

- 20 % de réduction sur :

- Entrée enfant et adulte Aquatique
- Entrée adulte Océane
- Abonnement semaine Classic / Liberté / All inclusive

- 10% sur tous les soins à la carte du Spa Océane (hors soins combinés)

- 20% de réduction sur : Forfaits annuels et saisonniers Classic/ Liberté / All inclusive

-10% de réduction sur les pass 10 entrées aquatique et Bien-être



Le centre aquatique FORME D'O consent à accorder les mêmes réductions aux enfants (mineurs) et petits-enfants (mineurs) résidant chez un adhérent de l'AARC.

Ils devront présenter une carte d'adhérent en cours de validité (de leurs parents ou grands-parents) ainsi qu'une pièce d'identité afin de justifier de leur filiation.

Concernant les pass 10 entrées, ils sont valables pour la saison en cours et pour la famille (parents, enfants, petits-enfants)

Ces réductions ne sont pas cumulables avec les offres promotionnelles en cours. L'achat d'un de ces produits engendre l'acceptation sans restriction des Conditions Générales de Vente. Celles-ci peuvent être remises aux membres sur simple demande et font l'objet d'un affichage à l'entrée du centre aquatique FORME D'O. Les CGV sont également annexées au présent accord.

**Article 5. Modalité de règlement :**

Le montant total des produits sera directement facturé aux membres de la structure par FORME D'O.

**Article 6. Reconduction de l'OFFRE PRO :**

Cette « OFFRE PRO » est conclue pour une durée déterminée. A son terme, un rendez-vous entre les 2 parties signataires sera organisé de façon à envisager les conditions de la reconduction du présent accord et ses modalités d'application.

Pour se faire, le centre aquatique présentera un état des achats effectués par la structure.

Le centre aquatique pourra également proposer des évènements à la structure, sans obligation d'y souscrire de sa part : soirée, lancement produits, anniversaire, etc. ...

**Article 7. Engagements de la structure :**

La structure identifiée s'engage à fournir aux membres une carte d'adhérent en cours de validité permettant de justifier la réduction. Ce bon devra contenir les informations suivantes :

- Nom de la structure
- Nom du membre de la structure
- Année de l'adhésion

**Article 8. La promotion du centre aquatique FORME D'O :**

La structure s'engage à faire la promotion du centre aquatique FORME D'O. Pour cela, le centre aquatique FORME D'O lui fournira, au moment de la signature de la convention, affiches, flyers, dépliants horaires, tarifs, etc... et tout document relatif aux animations. Un apport supplémentaire de documents sera effectué sur simple demande auprès du centre aquatique FORME D'O, ou lors d'un changement de plannings, de tarifs, etc.

Ces documents devront être affichés afin d'être portés à la connaissance du plus grand nombre.

Les membres de la structure auront la possibilité de s'inscrire à la newsletter du centre aquatique FORME D'O. Ils pourront s'y désinscrire, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Enfin, un lien vers le site internet du centre aquatique FORME D'O pourra être mis en place à partir du site internet de la structure.

*Fait en 2 exemplaires originaux le 20 Décembre 2024 à Châtel.*

*Pour le centre aquatique FORME D'O*

*Pour la structure*

*Précédé de la mention « lu et approuvé »*

*Lu et approuvé le 20/12/2024*

